Envoyé en préfecture le 14/11/2023

Reçu en préfecture le 14/11/2023

Publié le 14/11/2023

ID: 071-217101054-20231106-2023_11_72-DE

DEPARTEMENT
DE
SAONE-et-LOIRE

Arrondissement de MACON

Canton de **Mâcon-Centre**

OBJET de la délibération:

Avenant n° l
Convention de
co-maîtrise
d'ouvrage avec MBA

Aménagement cyclable route de Davayé

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29 Présents à la séance : 25

Le Conseil a été convoqué le : 30 octobre 2023

La liste des délibérations a été publiée et affichée le 7 novembre 2023

REPUBLIQUE FRANCAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville de CHARNAY-lès-MACON (71850)

Séance du : SIX NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT-TROIS (6 novembre 2023)

Le Conseil Municipal s'est réuni le 6 novembre deux mille vingt-trois à 18h30, en salle du conseil, sous la présidence de Madame Christine ROBIN, Maire.

Etaient présents: Madame le Maire ROBIN Christine, Mesdames et Messieurs, GAGNEAU Claudine, DUVERNAY Florian, CASTEIL Katia, CHEVALIER Virginie, BASSET Jean-Paul, BERNARDET Pailine, BEAUDET Marie-Pierre, COCHET Grégory, GAUDILLERE David, CHERCHI Mickael, MONNERY Maguy, RENAUD Sylvain, ROSSIGNOL Michel, PERRIN Jacques, THOMAS Marie-Thérèse, TREMEAU Gaël, ISABELLON Anne, VOISIN, Laurent, MONTEIX Anne, PETIT Jean-Pierre, JETON-DESROCHES Béatrice, LOPEZ Patrick, RACINNE Christiane.

Etaient excusés: BUHOT Patrick est excusé et donne pouvoir à ROBIN Christine, GOUPY Sarah est excusée et donne pouvoir à BRASSEUR Loic, BEAUDET Adrien est excusé et donne pouvoir à MONTEIX Anne.

Absent: GARLET Teddy.

Rapporteur: Katia Casteil

EXPOSE

Dans le cadre de son schéma des mobilités et au titre des itinéraires cyclables structurants, Mâconnais-Beaujolais-Agglomération (MBA) va aménager une piste cyclable entre la rue de la résistance et le rond-point Phlorus.

Dans le cadre de son plan pluriannuel d'investissement sur la voirie, la commune a décidé de profiter de ces travaux pour aménager et sécuriser cette portion de la route de Davayé.

Pour assurer la cohérence des travaux de l'ensemble, mais aussi pour réaliser des économies, la commune et MBA ont signé le 21 juin 2023 une convention de co-maitrise d'ouvrage afin qu'un seul maître d'ouvrage ait la responsabilité de l'ensemble de l'opération.

Au vu de la consultation des entreprises et de l'option retenue, il convient d'actualiser le coût de l'opération suite à l'attribution des marchés de travaux comme suit :

- ⇒ Le coût de l'opération globale est revu pour un montant de 461 507 € TTC :
 - 231 405 € à la charge de la commune de Charnay,
 - 230 102 € à la charge de MBA.

Par conséquent, les articles 2.2 ;2.3 ; 2.4 et 2.5 de la convention sont modifiés suivant le tableau financier en annexe I au rapport comprenant la répartition à la charge de chacune des parties.

Il est donc demandé au conseil municipal d'autoriser Madame le Maire à signer cet avenant n° I.

Envoyé en préfecture le 14/11/2023

Reçu en préfecture le 14/11/2023

Publié le 14/11/2023 2023-115/2

ID: 071-217101054-20231106-2023_11_72-DE

DELIBERATION

VU le code de la commande publique,

VU la convention de co-maitrise d'ouvrage du 21 juin 2023,

VU le projet d'avenant n° l joint en annexe,

VU l'avis favorable des commissions réunies du 25 octobre 2023,

Le rapporteur entendu,

Après interventions de Patrick LOPEZ et Mme le Maire,

Le CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

AUTORISE Mme le Maire à signer l'avenant n° l à la convention de co-maîtrise d'ouvrage pour le projet détaillé ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

hristine ROBIN